



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre.

**POINT N° 542**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL  
AU PROFIT DE L'ONF**

Mme la Maire expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,*
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;*

Considérant qu'il revient à la commune d'optimiser la gestion de ses locaux communaux,

Il est proposé d'accepter une nouvelle convention afin de déplacer les services de l'ONF occupant actuellement les bâtiments communaux du 157 Rue de Lattre De Tassigny vers le local libre du 191 rue Clémenceau et ce dans les mêmes conditions, à savoir la gratuité du loyer mais la prise en charge par l'ONF de l'ensemble des charges courantes.

En effet, les locaux du 191 rue Clémenceau à Sainte-Marie-Aux-Mines, offrent une meilleure accessibilité, une facilité de stationnement pour les véhicules des agents de l'ONF, ainsi que des locaux plus adaptés à l'usage des services de l'ONF (salle de réunion, bureaux).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les dispositions du projet de convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'ONF annexé à la présente délibération et d'autoriser Mme Noëllie HESTIN, Maire de SAINTE-MARIE-AUX-MINES à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord des services de l'ONF.



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20251008-542\_2025-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2025  
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëllie HESTIN